

Règlement du jeu « Jeu CIC Ouest NOEL 2013 »

ARTICLE 1 - Organisation

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, pour le compte de son agence bancaire NANTES CHAMP-DE-MARS sise 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - 44040 NANTES Cedex 1, un jeu intitulé « Jeu CIC Ouest – NOEL 2013 », qui se déroulera du 18 au 28 décembre 2013.

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 21 gagnants.

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, ayant la capacité juridique, résidant sur le territoire du CIC Ouest, s'ayant vu remettre dans sa boîte-aux-lettres un bulletin de participation.

Les salariés et retraités des Banques CIC et Crédit Mutuel et de leurs filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Les participants au jeu compléteront le bulletin réceptionné dans leur boîte-aux-lettres et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, dans l'agence CIC NANTES CHAMP-DE-MARS aux heures d'ouverture de celle-ci, ou à défaut dans la boîte-aux-lettres de l'agence, au plus tard le 28 décembre 2013.

Un sachet de friandises de Noël sera offert aux enfants venant avec leur(s) parent(s) remettre au personnel de l'agence le bulletin-jeu dûment rempli, aux heures d'ouverture de celle-ci (du Mardi au vendredi 8h45/12h30 – 13h45/18h00. Samedi 8h45/12h30). Et ce, jusqu'à épuisement des stocks.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.

ARTICLE 4 – Description des dotations

Présentation des lots :

1^{er} prix : une tablette tactile Samsung Galaxy Tab 2 - 7" - Wifi - 8 Go – Android (valeur 199 € prix public habituellement constaté)

2^{ème} au 21^{ème} prix : un Livret Première Epargne doté d'une prime de 20 €. Prix réservé uniquement aux enfants de moins de 12 ans.

Seuls les parents ayant au moins un enfant de moins de 12 ans peuvent jouer pour tenter de gagner un Livret première Epargne doté d'une prime de 20 €, qui sera obligatoirement ouvert au nom de l'enfant dans les livres de l'agence CIC NANTES CHAMP-DE-MARS, dans le respect des conditions d'ouverture en vigueur.

ARTICLE 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué par les organisateurs et devant témoins. Il aura lieu le 3 janvier 2014 dans les locaux de l'agence de CHAMP-DE-MARS. Le tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis par l'agence.

ARTICLE 6 – Avis de gain

Les gagnants sont avertis individuellement par téléphone ou courrier ou e-mail dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun appel ni courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

ARTICLE 7 – Attribution des lots

Le gagnant devra se présenter auprès de l'agence de NANTES CHAMP-DE-MARS qui l'aura averti, muni de sa pièce d'identité, afin que lui soit remis son lot.

Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien reçu le prix qu'il avait gagné.

Tout lot non réclamé par le gagnant, dans les 45 jours suivants le tirage, ne sera pas attribué ni remis en jeu. Ils seront remis à la libre disposition du CIC ou attribués dans le cadre d'une autre opération promotionnelle.

Le gagnant renonce à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Les lots ne pourront pas faire l'objet d'échange ou de contrepartie.

ARTICLE 8 – Consultation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréhéret, huissiers de justice associés à Vertou (44130) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante: CIC Ouest, Direction Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu (28 décembre 2013), soit au plus tard le 16 janvier 2014.

Il peut être consulté dans les locaux de l'agence CIC NANTES CHAMP-DE-MARS.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 – Loi informatique et libertés

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex.

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 10 - Divers

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 – Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française.



Parce que le monde bouge.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes – LBF 465. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en Opérations d'assurance : ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD SA et distribués sous la marque CIC Assurances.

Venez admirer la plus connue des
décorations de Noël nantaises



Jeu CIC Ouest NOEL 2013

du 18 au 28 décembre

Déposez ce bulletin-jeu dans notre agence CIC Nantes Champ-de-Mars,

- ▶ votre enfant repartira alors avec
un sachet de friandises de Noël !

*Voir conditions au verso



- ▶ vous pourrez peut-être gagner

une tablette tactile
Samsung Galaxy Tab 2

un Livret 1ère Epargne
doté d'une prime de 20 €
Pour votre enfant de moins de 12 ans.

Du 18 au 28 décembre, complétez et déposez ce bulletin-jeu dans notre agence CIC Ouest Nantes Champ-de-Mars (2 av Jean-Claude Bonduelle).

Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort et je suis majeur.

Nom * (majuscules)

Prénom * (majuscules)

Adresse *

CP* Ville *

Téléphone(s) *

E-mail

Je suis client(e) CIC Je ne suis pas client(e) CIC

* Données obligatoires

J'ai un enfant de moins de 12 ans, dont je suis le représentant légal : je joue également pour son compte, afin de tenter de lui faire gagner 20€ versés sur un Livret 1ère Epargne à ouvrir dans les livres de l'agence CIC Nantes Champ-de-Mars. Je remplis donc la 2ème grille ci-dessous, en plus de la 1ère grille.

Nom de l'enfant * (majuscules)

Prénom de l'enfant * (majuscules)

Date de naissance de l'enfant *

* Données obligatoires

Ce bulletin-jeu peut être déposé : soit auprès d'un conseiller, aux heures d'ouverture de l'agence (un sachet de friandises de Noël sera offert aux enfants accompagnant leur(s) parent(s), sous réserve du stock disponible), soit en glissant simplement votre bulletin dans la boîte aux lettres de l'agence (dans ce cas, aucun sachet de friandises ne pourra être offert).

Extrait de règlement du jeu :

La Banque CIC Ouest, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu par tirage au sort du 18 au 28 décembre 2013, pour le compte de son agence de Nantes Champ-de-Mars située 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - 44040 NANTES Cedex 1. Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique (à l'exclusion du personnel des banques du groupe CM-CIC et des membres de leur famille en ligne directe), majeure, ayant la capacité juridique, résidant sur le territoire géographique du CIC Ouest, destinataire du bulletin-jeu, ayant complété et déposé ce bulletin dans l'agence CIC Nantes Champ-de-Mars. Le tirage au sort, effectué le 3 janvier 2014 dans les locaux de l'agence de Nantes Champ-de-Mars, désignera 21 bulletins gagnants. Les lots mis en jeu sont : (1er lot) une tablette tactile Samsung Galaxy Tab 2 - 7" - Wifi - 8 Go - Android (valeur 199 € prix public habituellement constaté); (2ème au 21ème lot) un Livret 1ère Epargne doté d'une prime de 20 € pour les enfants de moins de 12 ans, dans le respect des conditions d'ouverture en vigueur. La participation au jeu est limitée à un bulletin par foyer. Les réponses figurant sur le bulletin d'inscription ont un caractère obligatoire. L'inscription incomplète, illisible ou inexacte rend la participation au jeu caduque. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et de la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex. Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés, 1 rue Auguste Saupin - 44120 Vertou. Le règlement complet sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : CIC Ouest, Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.



Banque CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurances souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD SA régies par le code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances. CIC Mobile est un service de l'opérateur NRJ Mobile proposé par la CIC. NRJ Mobile, SAS, RCS Paris 421 713 892.

CIC Ouest - novembre 2013 - Document et photos non contractuels - Ne pas jeter sur la voie publique - Photo : Thinkstock.